



Madame, Monsieur,

Je souhaite dans cet Edito faire un clin d'œil à Chantal, gérante du P'tit commerce du Coin. Chantal a décidé, comme elle l'a annoncé à la centaine de personnes qui sont venues à la cérémonie des vœux organisée par la commune, d'arrêter son activité courant février.

L'enthousiasme et le cœur qu'elle a mis dans son projet n'ont pas suffi à atteindre les marges attendues pour faire face à l'ensemble des charges.

Je tiens par ces quelques lignes à la remercier chaleureusement d'avoir eu le courage d'oser se lancer dans cette création d'activité économique qu'elle savait difficile.

Avec la disparition de ce commerce de proximité, notre village perd aussi un lieu de vie et d'animation.

Alors que la MJC, riche d'un savoir-faire de 40 ans, avec une histoire forte, vous invite à sa prochaine Assemblée générale, la main vous est tendue pour inventer, bâtir et vivre ensemble des projets pour que ce village ne devienne pas un « morceau de Terre » sans âme !

Mais cela suppose une implication du plus grand nombre, élus municipaux évidemment, mais aussi vous tous. On aura beau avoir la volonté de conduire de beau projet, mais si personne ne se mobilise pour les concrétiser, ils ne resteront que des vœux pieux. Si nous relevons tous un peu les manches, de très belles choses peuvent voir le jour. Alors, chiche ? A bon entendeur ....

*Nathalie Hameau-Kinderstuth*  
*Le Maire*

## Les principales décisions du conseil municipal

### **Forêt**

Le conseil municipal a adopté la proposition de travaux forestiers présentée par l'ONF pour les coupes 9, 31, 36, 18 et 19 : ouverture et entretien des cloisonnements, dégagements manuels de semis. Le montant des travaux a été estimé à 15 070 €HT. Ils seront réalisés en 2016. Ces travaux sont indispensables pour le bon développement de la forêt communale et respecter les objectifs qui avaient été fixés lors du versement des aides à la reconstitution de ces coupes après la tempête Lothar de 1999. Le programme de coupes de l'année 2016 avec la vente en bloc sur pied des bois de la coupe 29 a aussi été adopté.

### **Bail de chasse de la forêt communale**

Le conseil a décidé de désigner le futur attributaire selon la procédure à l'amiable, de gré à gré.

### **Mécanismes de cloches et vérification des paratonnerres**

Le contrat proposé par la société Chrétien a été approuvé, le précédent étant arrivé à échéance le décembre 2015. Montant : 178 €HT annuel.

### **Groupements de commandes**

Le conseil a décidé de renouveler son adhésion aux groupements de commandes de vérification périodique des Etablissements Recevant du Public de la commune (écoles, maison pour tous, halle, église). Il s'agit des contrôles annuels obligatoires pour s'assurer de la conformité des installations de gaz, d'électricité, de défense incendie. Un contrat pour vérifier la conformité des deux aires de jeux de la commune a aussi été adopté.

### **Préparation budgétaire**

Le conseil a arrêté le programme des investissements structurants qui devront être conduits en 2016 : la rénovation complète d'un logement communal, la réfection des trottoirs du lotissement des grésines, la rénovation de la voirie de l'avenue de la garenne en tranche ferme et en tranche conditionnelle une partie de la rue des cristalleries. L'adoption d'un programme pluriannuel d'aménagement des rues de la poste, rue basse et rue du Jules devra être arrêté en 2016.

### Retour sur le repas des aînés



Cette année, 52 personnes ont répondu à l'invitation de l'équipe municipale pour ce traditionnel moment de convivialité qui s'est déroulé le dimanche 28 février. Organisée par Edith Humblot, adjointe, référente de la Commission Animation et Vie sociale, nos retraités ont partagé un beau moment. L'ambiance était chaleureuse : bonne humeur, chant, danse, bon repas préparé par le traiteur Mickaël Coulomb de Blénod-lès-Toul, musique avec Etienne et Stéphane, sans oublier les jolis menus réalisés par les enfants de l'école primaire ! Merci à tous !  
Tous les ingrédients étaient réunis pour la réussite de la fête !

### Adoption du plan de gestion de l'ENS du Massif de Meine



Lundi 29 février se tenait à la mairie le Comité de pilotage de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Massif de Meine. La bonne vingtaine de participants a pu découvrir les principales mesures du plan de gestion de l'ENS.

Animé par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, ce plan de gestion comprend au total une quarantaine de mesures.

**L'année 2014 a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic biologique.** Vaste massif forestier, à forte valeur patrimoniale à la fois sur le plan naturel, paysage, culturel et historique, le Massif de Meine est constitué de boisements humides dans les vallons, surplombés par des forêts de pente. Il bénéficie de conditions qui permettent l'expression d'une flore et d'habitats caractéristiques. Plus de 50 espèces animales et végétales patrimoniales ont été recensées (flore, chauves-souris, amphibiens, insectes, oiseaux et mammifères terrestres).

**L'année 2015 s'est caractérisée par l'élaboration d'un plan de gestion** pour mettre en œuvre des actions dans le but de préserver les espèces patrimoniales, d'adapter les pratiques des usagers de la forêt pour prendre soin de ce patrimoine commun rare, d'éduquer tout à chacun sur la nécessité d'œuvrer au service de la biodiversité.

**Zoom sur quelques mesures :** organisation de classes découvertes, animations culturelles dans la forêt, entretien raisonné de la végétation des bords de chemin et des lignes de tir, définition d'un bail de location des droits de chasse en lien avec les enjeux écologiques et l'accueil du public, changement des modes d'exploitation de la forêt pour les parcelles les plus intéressantes écologiquement (forêt de pente), établissement et mise en place d'un Vademecum des bonnes pratiques au sein de l'ENS avec notamment l'organisation d'une journée pour les affouagistes, etc.



### Bois de chauffage

**Il ne vous reste plus que quelques jours pour abattre les arbres des lots qui vous ont été attribués. Au-delà du premier avril (et ce n'est pas un poisson) vous ne pourrez plus le faire.**

**Il est par ailleurs indispensable que vous coupiez les souches le plus ras possible du sol. Si cela n'est pas fait, le garde vous l'exigera.**

### Rafraîchissement de la maison pour tous

Les vacances de février ont été mises à profit pour rafraîchir la cuisine de la Maison pour Tous.



Ces travaux clôturent une première tranche de travaux engagée depuis le début de l'année à la Maison pour Tous avec le changement de la chaudière.

Murs, portes et placards ont été remis en peinture. Restera la fenêtre à changer.

A nous tous de prendre soin dans la durée de cet équipement.

### Il était une fois Vannes-le-Châtel



Les travaux du groupe "Archives" avancent...

Chaque semaine Damien Bracke et Alexandrine Maurice-Rodange viennent nous prêter main forte pour procéder au classement des archives communales. Merci à eux deux.

Il a fallu dans un premier temps trier par année de très nombreux documents qui étaient rangés en vrac dans des cartons. Ces documents très variés datent de 1828 à 1969.

Il convient désormais, après avoir réalisé ce premier tri, de reprendre chacun de ces documents et de les classer en respectant la nomenclature nationale et réglementaire des archives. Chaque document sera coté et alimentera une base de données. Un travail de fourmi. Des centaines d'heures de travail sont encore devant nous.

Au-delà de l'objectif d'ordonner nos archives, ce travail nous permet de découvrir l'histoire de notre village, de ses habitants, du patrimoine bâti, du patrimoine naturel, culturel, etc.

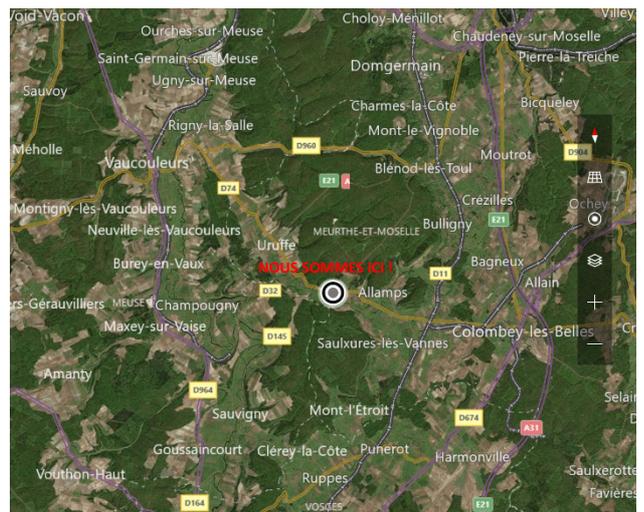
Nous avons découvert de belles choses et réfléchissons à un projet pour les partager avec le village.

### PLUI

Comprenez **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**.

Avec la communauté de communes, nous travaillons depuis le 1<sup>er</sup> janvier à l'élaboration du PLUI. Le comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises.

**A l'horizon 2020**, le PLUI deviendra le document de référence pour l'ensemble des 39 communes de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais. **Il remplacera notre Plan d'Occupation des sols devenu désuet.**



Le PLUI traduira le projet de territoire de la Communauté de communes. Il devra aussi prendre en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement (gestion économe de l'espace, économie d'énergie, etc) et les spécificités de nos communes.

Le PLUI encadrera et organisera le futur développement des villages mais aussi la préservation des espaces naturels ou agricoles.

Plus concrètement, le PLUI définira le cadre de l'instruction des permis de construire, il fixera les règles générales d'utilisation du sol.

Il concerne tous les propriétaires fonciers car il détermine quels terrains seront constructibles et sous quelles conditions.

Le PLUI intéresse tous les habitants car il fixe les grandes orientations qui dessineront les villages de demain. Futures extensions, nouveaux équipements publics, infrastructures de transports à venir ou secteurs agricoles à préserver : le PLUI touche à notre vie quotidienne et il est donc important que chacun participe à son élaboration.

**Vous serez prochainement destinataire d'un questionnaire pour recueillir votre avis sur « Comment voyez-vous votre territoire aujourd'hui et demain ? »**

## A noter sur vos agendas

### Animations de la garderie municipale



#### Mercredi 16 mars

Aimerais-tu rendre le plastique complètement fou ? C'est possible !

Dessine ce que tu veux, une fois le dessin passé au four, la magie opère ! Tu pourras réaliser de jolis porte-clés !



#### Mercredi 23 mars

Préparons le spectacle de fin d'année ! Choisissons le thème, préparons les décors !



#### Mercredi 30 mars

Dans quelques jours, c'est Pâques ! Le village a besoin de poules pour faire un grand jeu à Pâques. Souhaites-tu aider le village ? Viens faire la poule !

### Venez souffler votre oeuf de pâques



Pour la 3ème année consécutive, venez souffler votre propre Oeuf de Pâques en famille, entre amis ou collègues de bureau.

Dès 6 ans. Maison des Arts Verriers.

Les week-ends : **12 et 13 mars, 19 et 20 mars, 26 mars 2016**. De 14h à 18h.

Tarif : 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires : 03 83 50 18 43.

### MJC : Assemblée générale



La MJC, riche d'un savoir faire de plus de 40 ans, tient son assemblée générale le **18 mars à 20H30** à la Maison pour Tous.

Vous y êtes tous invités. Mobilisez-vous !

### Chasse aux Lapins de Pâques

Les Pri'mates organisent du 19 au 25 mars une Chasse aux lapins.

Le principe du jeu : retrouver toutes les poules cachées et l'œuf dans le village et ... reconstituer la phrase mystère.

Attention : les poules ne peuvent pas traverser la rue de la liberté et se cachent dans le vieux village et aux cités.

Le jeu est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles du village.

Un document détaillant le règlement a été distribué aux enfants.

**Nous insistons pour que les poules soient respectées !** Merci de faire passer le message autour de vous.

### Journée Européenne des Métiers d'Art

**1, 2 et 3 avril 2016**

#### A la Maison des Arts Verriers

**Vendredi 1er avril à 16h** : suivez la conférence sur la technique de la pâte de verre, donnée par Anne Pluymaekers, historienne de l'art du verre qui vous guidera ensuite à travers l'exposition temporaire "La pâte de verre retrouvée et sublimée" (inscriptions au 03-83-50-18-43 ou par mail [galerie-atelier@cerfav.fr](mailto:galerie-atelier@cerfav.fr))

**Le week-end** : vous assisterez à la réalisation du "Gobelet du Verrier", projet de diplôme en verre soufflé de Manuel Diemer, Compagnon Verrier Européen 2015. Vous pourrez même repartir avec votre Gobelet puisqu'il est vendu à la boutique.

#### Atelier Cap sur le Verre

Catherine vous accueillera avec plaisir dans son atelier, rue de la poste. Vous pourrez y découvrir ses dernières créations, découvrir son savoir-faire, échanger avec elle. N'hésitez pas à franchir la porte de son atelier. Elle vous accueillera chaleureusement.



## **PASSAGE A LA TNT HD : CE SERA LE 5 AVRIL 2016 !**

### **La TNT passe à la Haute Définition en France métropolitaine. Êtes-vous prêt ?**

La norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) évolue prochainement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent s'assurer dès maintenant que leur téléviseur est compatible HD.

- **Comment vérifier que son téléviseur est prêt ?**

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).			• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
---	--	---	--	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à réaliser rapidement afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr).

- **Le 5 avril 2016, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD**

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

- **Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur**

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80%. Cette aide est disponible depuis début 2016 en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h – appel non surtaxé).